

Email : [inscriptionbmxblagnac@gmail.com](mailto:inscriptionbmxblagnac@gmail.com)

Site internet : <http://blagnacbmx.fr/>

# Règlement Intérieur

---

Le Blagnac BMX est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Cyclisme. L'adhésion de chacun de ses membres au règlement intérieur est une des conditions nécessaires à son bon fonctionnement. **Chaque membre doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité.** Le respect des personnes et du matériel est exigé de la part de tous. Toute personne dont le comportement ou les propos seraient non conformes avec l'éthique du Club se verrait rappelée à l'ordre et pourrait, en cas de récurrence, se voir exclure. Il est rappelé que chaque adhérent et/ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de le respecter.

Pour sceller cet engagement, l'adhérent doit le signer, même s'il est mineur.

## 1. Entrée en vigueur et modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de sa date d'arrêt par le conseil d'administration, et devient définitif après son approbation par l'assemblée générale. Il s'applique jusqu'à ce qu'il soit expressément annulé ou remplacé par une nouvelle version.

## 2. Commissions de travail

Le conseil d'administration peut créer des commissions pour gérer au mieux le fonctionnement de l'association. Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un membre du conseil et composée d'adhérents impliqués.

## 3. Objectifs

L'initiation, le perfectionnement et la préparation à la compétition sont les vocations du Blagnac BMX. **Il se caractérise par l'esprit associatif et le bénévolat.**

Les activités proposées par le Club sont de deux types : entraînements loisirs et entraînements compétitions.

## 4. Inscriptions et adhésions

Les inscriptions se font en début de période scolaire auprès des responsables du Club.

Les nouveaux membres disposent **de deux séances d'essai** afin que l'entraîneur puisse évaluer le niveau du pilote et décider du groupe d'entraînement qu'il pourra intégrer ou non, avant validation de l'inscription.

**Un dossier complet** (formulaire, licence, cotisation) est obligatoire pour suivre les entraînements.

Toute cotisation et adhésion est définitivement acquise en dehors des deux cours d'essais pour les nouveaux adhérents. Il ne saurait être exigé de remboursement en cours d'année pour tous les adhérents.

L'ouverture des demandes ou de renouvellement de licence, se fait à partir du mois d'octobre/novembre de chaque année. En effet, une licence est acquise pour une année civile. Cette démarche s'effectue sur internet via le site FFC pour une demande dématérialisée. Les adhérents déjà licenciés sont couverts pendant la période de septembre à décembre de l'année en cours. Pour les nouveaux adhérents, une attestation d'assurance complémentaire est nécessaire (cf rubrique « LES ASSURANCES » ci-après).

## 5. Assurances

La Responsabilité Civile et l'Individuel Accident sont obligatoires dans l'attente de la licence et en cas d'essais pendant les entraînements.

## 6. Participation financière

Pour être membre du Blagnac BMX, les personnes doivent s'acquitter de :

- La **cotisation** annuelle qui couvre les frais liés aux entraînements, la gestion du site, le maillot et l'inscription aux courses régionales.
- La **licence** qui est obligatoire pour les pratiquants et ouvre droit aux activités de la FFC.
- Les **engagements aux compétitions** : L'adhésion au club permet de participer aux compétitions régionales. Pour les autres courses, la participation doit être réglée avant la date de clôture communiquée aux familles et fixée par le club. Sans paiement à la date buttoir le pilote ne pourra participer à la course.

## 7. Compétitions

Le Club assure les inscriptions aux compétitions fédérales pour les pilotes à jour de leur cotisation. Les absences non justifiées par un certificat médical restent dues. Le port du maillot du Club est obligatoire en compétition. Les déplacements et la surveillance des enfants sont à la charge des parents. Tout pilote participant à une compétition respecte son règlement et doit se soumettre au corps arbitral.

**Les membres adhérents accompagnant des pilotes du Blagnac BMX sur les compétitions ont la possibilité d'abandonner leur créance sur l'association. Dans ce cas, ils peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt (art 200 du code général des impôts) ; cet abandon de créance s'assimilant à un don.**

## 8. Horaires et entraînements

Les horaires sont fixés en début de saison et communiqués via WhatsApp et communiquer sur le site internet. La piste peut être fermée en cas d'intempéries, de stages ou de compétitions.

Les mineurs doivent être signalés en cas de départ anticipé.

Seuls l'entraîneur ou le conseil d'administration peuvent modifier les horaires.

## 9. Équipements individuels

Chaque pilote doit posséder un vélo en bon état et un équipement conforme aux normes de sécurité FFC. Le prêt de matériel n'est possible que lors des essais des nouveaux adhérents. À partir de la deuxième année, aucun prêt ne sera autorisé.

## 10. Règles de conduite des pilotes

Les pilotes doivent arriver en avance, équipés, et respecter les consignes de l'entraîneur. Tout comportement perturbateur pourra entraîner une exclusion temporaire du groupe d'entraînement. Les parents doivent s'abstenir de perturber les séances ou d'utiliser la piste pendant les cours. **CF Charte du bon pilote.**

## 11. Responsabilité et sécurité

- Le club est responsable des pilotes uniquement pendant les heures d'entraînement.
- Les parents doivent déposer et récupérer leur enfant aux lieux prévus.
- En cas de conditions climatiques extrêmes, les entraînements peuvent être annulés.
- En cas d'accident, l'entraîneur prévient immédiatement les parents.

## 12. Lieu et entretien du site

Les entraînements se déroulent sur le site mis à disposition par Toulouse Métropole. Le club peut organiser des stages ou entraînements spécifiques sur d'autres sites. Les membres et parents peuvent être sollicités pour participer à l'entretien du site.

## 13. Divers

La pratique du BMX exige une bonne condition physique. Les pilotes doivent prévoir eau et encas adaptés. Le club se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout membre ne respectant pas le règlement. Les pilotes d'autres clubs doivent présenter leur licence pour accéder au site.

## 14. Communication

Les informations sont transmises via la communauté WhatsApp du club, en scannant le code suivant et en sélectionnant à minima le groupe « Général » et le groupe d'entraînement correspondant au pilote.



Il est aussi possible de passer des messages à l'entraîneur mais précisons qu'il n'est ni chargé de l'administratif ni chargé des réparations de vélo. Lui attribuer un tel rôle viendrait en déduction du temps accordé à l'entraînement du pilote.

Pour toute question concernant les compétitions, vous pouvez écrire un mail à [competition.2bmx@gmail.com](mailto:competition.2bmx@gmail.com).

## 15. Bénévolat

Les membres du bureau sont bénévoles et ont une activité professionnelle. Ils ne peuvent pas être disponibles en permanence, et comptent sur la compréhension et la collaboration des familles.

*Dater et signer précéder de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » :*

Signature de l'adhérent ou du tuteur légale (pour un mineur) :

Signature de l'adhérent mineur :